

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

05 avril 2016

Nombre de

Conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 9

N° 1306/2016

Objet :

Revalorisation de
l'indice de rémunération
de l'agent communal
« J-P GALLICHET »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20160411-1306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2016
Publication : 18/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Certifié exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 15 avril 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération de l'adjoint technique de 2^{ème} classe (agent communal) à :

- Echelle 3
- Echelon 3
- Indice Brut : 342
- Indice Nouveau Majoré : 323

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012- Frais de personnels et assimilés.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 15 avril 2016.

Le Maire,
J. ROUSSINET

